

DÉLIBÉRATION n° **2026-016** de la séance du **06/03/2026**

OBJET : **Apprentis au Centre de gestion - Politique de rémunération**

L'an deux mille vingt-six le vendredi 6 mars à dix heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique s'est réuni au SDIS 44 à Nantes, sous la présidence de M. Philip SQUELARD, Président.

Nombre de membres en exercice de l'Assemblée : 34. Le quorum est de 17.

Nombre de présents : 16 Nombre de voix : 25

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Philip SQUELARD, Pascal PRAS, Nicolas CRIAUD, Jean-Michel BUF, Karine PAVIZA, Emmanuel TERRIEN, Marie-Irène BRIAND-BOUIN, Philippe JOUNY, Jean-Pierre POSSOZ, Jacques PRAUD, Yvon LERAT, Bernard LEBEAU, Rodolphe AMAILLAND, Carole FEUNTEUN-GRELAUD, Gaëlle ROUGERON.

Mme Nadège PLACÉ (suppléante de M. Pascal PRAS) sans voix délibérative.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Mme Claire HUGUES a donné pouvoir à M. Philip SQUELARD,
Mme Anne-Marie CORDIER a donné pouvoir à M. Jacques PRAUD,
M. Frédéric MILLET a donné pouvoir à M. Philippe JOUNY,
M. Emmanuel RIVERY a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA,
Mme Pascale BRIAND a donné pouvoir à M. Emmanuel TERRIEN,
Mme Christelle BRAUD a donné pouvoir à Mme Marie-Irène BRIAND-BOUIN,
Mme Aïcha BASSAL a donné pouvoir à M. Pascal PRAS,
M. Jean-Louis MOGAN a donné pouvoir à M. Bernard LEBEAU,
M. Claude CAUDAL a donné pouvoir à M. Yvon LERAT,
M. Driss SAÏD a donné pouvoir à M. Jean-Pierre POSSOZ.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mmes et MM. Philippe BABONNEAU, Xavier BONNET, Edith MARGUIN, Sylvain SCHERER, Alain VEY, Agnès DUHEM-BOURGEAIS, Christophe JOUIN, Lydie MAHE, Barbara NOURRY.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Pour la Direction des finances publiques :

Mme Stéphanie JAFFRENNOU, comptable assignataire,
M. Jérémy TESSIER, conseiller aux décideurs locaux.

Pour le Centre de gestion :

Mme Hélène GUILLET, directrice générale des services,
M. Yannick BONNET, directeur délégué Attractivité de l'emploi et transition des organisations,
Mme Juliette BOYÉ, directrice déléguée Prospective et performance,
Mme Sonia BOUCETTA, directrice déléguée Qualité de vie et conditions de travail,
Mme Isabelle CONTREMOULIN, directrice déléguée Développement territorial et relations aux publics,
Mme Florence HERBERT, directrice déléguée Expertise et pilotage RH,
M. Laurent TURQUOIS, directeur délégué Innovations sociales,
Mme Ghislaine LAUNAY, cheffe de service Secrétariat général.

À l'unanimité, M. Yvon LERAT a été désigné secrétaire de séance.

Apprentis au Centre de gestion - Politique de rémunération

EXPOSÉ

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique s'est engagé dans une politique volontariste en faveur de l'apprentissage, avec l'ambition d'accueillir cinq apprentis à compter de l'année 2026. Cette démarche vise à faire connaître les métiers de la fonction publique territoriale, à en favoriser l'accès, à encourager la transmission des savoirs et des compétences et à placer le Centre de gestion comme acteur moteur dans la modélisation de bonnes pratiques en matière d'accueil et d'accompagnement des apprentis. Cette démarche s'inscrit dans l'ambition générale du centre de gestion.

La réglementation applicable permet aux employeurs publics de majorer la rémunération des apprentis, sous réserve d'un avis préalable du comité social territorial et d'une délibération de l'organe délibérant.

Cette proposition fait écho au projet de mandat du Centre de gestion, visant notamment une action efficace en faveur de l'emploi et des trajectoires professionnelles, répondant à l'ODD 4 : une éducation de qualité.

Elle aura un impact direct sur l'attractivité des contrats d'apprentissage proposés par le Centre de gestion, le renouvellement des compétences en favorisant l'arrivée de profils diversifiés sur des niveaux de diplôme variés, en matière de valorisation des jeunes apprentis dans leur parcours de formation. Elle permet aussi d'assumer la responsabilité employeur du centre de gestion, dans un contexte de tensions sur le recrutement au sein de la fonction publique territoriale et de reconnaissance de l'engagement des jeunes.

Il est ainsi proposé de mettre en œuvre une majoration de la rémunération réglementaire des apprentis, différenciée selon le niveau de diplôme préparé :

- Une majoration de 10 points pour les apprentis préparant un diplôme de niveau 4 ou 5 (du brevet de technicien ou baccalauréat au bac +2) ;
- Une majoration de 20 points pour les apprentis préparant un diplôme de niveau 6 à 8 (du bac +3 au doctorat).

L'impact financier annuel de cette mesure est estimé à 15 840 €.

DÉLIBÉRÉ

VU l'article L424-1 du code général de la fonction publique ;

VU le Code du travail, dans ses dispositions relatives à l'apprentissage applicables aux employeurs publics notamment ses articles D6272-1 et D6272-2 ;

VU la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ;

VU l'avis du comité social territorial du 6 février 2026 ;

Le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique, après en avoir délibéré à l'unanimité par 25 voix pour :

- **Approuve** la mise en œuvre d'une majoration de la rémunération des apprentis accueillis au sein du Centre de gestion à compter de la paie d'avril 2026 ;
- **Décide** de fixer cette majoration comme suit :
 - Majoration de 10 points de la rémunération réglementaire pour les apprentis préparant un diplôme de niveau 4 ou 5 (brevet de technicien, baccalauréat à bac +2) ;
 - Majoration de 20 points de la rémunération réglementaire pour les apprentis préparant un diplôme de niveau 6 à 8 (bac +3 à doctorat) ;
- **Dit** que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal du Centre de gestion ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président,



Philip SQUELARD